

AMÉLIORER LE STATUT SANITAIRE DE MON EXPLOITATION

DEMARCHES SANITAIRES POUR LES DÉTENEURS D'ÉQUIDÉS POUR UNE PROTECTION SANITAIRE RENFORCÉE

EN CAS DE CONTRÔLE LE DÉTENTEUR DOIT POUVOIR PRÉSENTER :

L'ATTESTATION DE DÉCLARATION du lieu de détention

Déclarez les lieux de détention d'équidés dont vous êtes responsable, que vous soyez professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés détenus à titre permanent ou temporaire.

UN REGISTRE D'ÉLEVAGE À JOUR avec notamment la liste des équidés présents et leurs mouvements

Tout détenteur doit tenir un registre d'élevage en version papier ou informatique contenant tous les renseignements à jour concernant le lieu de détention et les équidés présents.

LES DOCUMENTS D'IDENTIFICATION des équidés présents sur le lieu

Tout équidé présent sur le territoire français (né en France ou importé) doit être identifié avec :

- un transpondeur électronique,
- un document d'identification (passeport) comportant un relevé des marques naturelles du cheval (signalement),
- un numéro SIRE attestant son enregistrement au fichier central.
- L'enregistrement dans le fichier central SIRE de l'équidé et de son propriétaire est obligatoire. Il est automatique lors de la première identification du cheval pour les passeports émis par l'Ifce ou doit être effectué par le propriétaire ou le détenteur de l'équidé. Tout équidé introduit ou importé doit être enregistré dans les 30 jours suivant son introduction.

UNE DÉCLARATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE DÉTENTEUR DE 3 ÉQUIDÉS OU PLUS

Si un lieu accueille 3 équidés ou +, un vétérinaire sanitaire doit être déclaré à la DDPP du département de votre lieu de détention. Rapprochez-vous de votre vétérinaire traitant : celui-ci doit être habilité en tant que vétérinaire sanitaire dans ce département.

Plus d'informations sur : www.ifce.fr

Rubrique SIRE & Démarches

(Informations susceptibles d'évoluer selon la réglementation en vigueur)

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/>



LE RESEAU D'EPIDEMIO-SURVEILLANCE EN PATHOLOGIE EQUINE (RESPE)

Le RESPE est le premier réseau d'épidémiologie des maladies équine européen basé sur un réseau de Vétérinaires Sentinelles (VS). Ces VS, praticiens sur le terrain et bénévoles, assure au quotidien la surveillance des maladies chez les équidés en France.

Créé en 1999 par la commission « Maladies Infectieuses et parasitaires » de l'Association Vétérinaire Equine Française (AVEF), le RESPE était à l'origine réservé aux vétérinaires et surveiller principalement les maladies respiratoires.

Les missions du RESPE s'organisent autour de grands axes :

- L'épidémiologie des maladies infectieuses, parasitaires et d'origine toxique des équidés.
- L'organisation et l'animation du réseau de compétences vétérinaires permettant, en cas d'alerte sanitaire, de collecter rapidement des informations cliniques (recensement et description des cas) et épidémiologiques, et de mettre en œuvre, le cas échéant, des enquêtes épidémiologiques de terrain.
- La diffusion des informations épidémiologiques collectées par le réseau.
- L'alerte des autorités sanitaires et des pouvoirs publics le cas échéant, ainsi que celle des institutions et associations en charge de la politique de l'élevage et de l'utilisation des équidés.
- L'organisation et l'animation d'une cellule de crise sanitaire en cas de besoin, afin d'établir des recommandations communes à tous les acteurs, basées sur les informations collectées par le réseau et sur l'expertise des membres concernés.
- La collecte des connaissances et des informations : sur les dangers sanitaires et sur l'importance des maladies équine, sur le suivi dans le temps et l'espace des causes et évolutions de ces dernières, sur l'espèce équine en général.
- L'expertise et la valorisation de ces connaissances, en particulier sur les bonnes pratiques sanitaires, par la mise en place de formations et/ou d'informations sanitaires.
- La mise en œuvre et la participation à des programmes de recherche ou études.

Plusieurs options s'offrent à vous pour devenir acteur de la surveillance :

- Vous abonner aux alertes du RESPE afin de vous tenir informé de ce qui se passe près de chez vous ou dans le monde entier.
- Consulter régulièrement VigiRESPE qui identifie des niveaux de risque selon les zones géographiques, et vous informe alors sur les maladies qui circulent afin de mettre en place des mesures de précaution adaptées si nécessaire.
- Signaler un ou plusieurs équidés malades sur VigiRESPE, que ce soit le vôtre ou non, cette déclaration est anonyme.
- Quand vous avez un cheval malade, autoriser votre vétérinaire à réaliser des prélèvements sur votre cheval et à le déclarer au RESPE. Vous contribuerez à la collecte d'informations sur les maladies et à leur répartition sur le territoire.

Vous pouvez aussi vous former à la bonne gestion sanitaire en assistant à l'une des formations proposées par le RESPE ou l'un de ses partenaires.

RESPE
3, Rue Nelson Mandela
14280 Saint-Contest
Tel : 02 31 57 24 88
e-mail : contact@respe.com
<https://respe.net/>



DIAGNOSTIC DES RISQUES SANITAIRES

EQUIWAYS est une société qui propose la réalisation d'audits de biosécurité sanitaire destinés aux exploitations de la filière cheval.

Pour les porteurs de projet, il s'agit de conseils et d'un accompagnement en amont de la phase de conception des travaux ou d'organisation de la structure.

Les maladies infectieuses sont un fléau pour l'ensemble de la filière équine. Lorsqu'elles sévissent dans une structure équine, leurs effets sont dévastateurs aussi bien sur le plan zootechnique qu'économique. Elles la pénalisent aussi injustement en terme d'image et de réputation les exploitants de ces structures.

La BIOSÉCURITÉ résulte de toutes les mesures prises par le propriétaire d'une structure équestre pour réduire :

- l'introduction de maladies infectieuses dans la structure équestre par de nouveaux chevaux, d'autres animaux domestiques, des animaux sauvages, des équipements, des personnes, des insectes, des rongeurs, des aliments et de l'eau,
- la transmission des maladies entre les chevaux au haras et finalement à d'autres structures équestres

Cet outil d'évaluation est conçu pour :

Les haras, centres de reproduction, écuries de courses, écuries de propriétaires, terrains de concours, cliniques vétérinaires, etc ...

Cet outil d'évaluation est recommandé pour :

- accompagner les porteurs de projets en phase de création
- gérer les problèmes sanitaires répétés sur une structure existante
- éviter de lourdes pertes financières liées à ces maladies
- sensibiliser et former le personnel aux meilleures pratiques
- gagner en compétitivité sur ses concurrents
- renvoyer une image de sérieux et de professionnalisme à ses clients et fournisseurs

Pour les labellisés EquuRES vous bénéficiez d'une réduction de 15% sur le diagnostic de biosécurité

L'audit de biosécurité EQUIWAYS a reçu le prix Equidéfi MSA 2019, le label des entreprises innovante Hippolia et est soutenu par Labéo



EQUIWAYS
Camille VERCKEN
Tel : 06 47 78 08 73
e-mail : camille@equiways.fr